

**MAIRIE DE LEMBACH**

COMMUNE ASSOCIEE DE MATTSTALL



Lembach

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 16 MAI 2017 à 18H30  
En Mairie de LEMBACH

Convocation remise et affichée le 10.05.2017

**SOUS LA PRESIDENCE DE** : Charles SCHLOSSER, Maire

**PRESENTS** : ALBECKER Mireille, DE POURTALES Jérôme, DESCHLER RIEHL Annie, FILSER Marie-Claude, GOEHRY Paul, KAUFFER Rachel, KNAB Estelle, KNOBEL Alfred, KUGLER Anne Lise, MULLER Jacques, PATOU PERROT Marie-Christine, ROCHELLE Jean-Christophe SEITZ Roger, SUSS Charles, TOUMAZET Régine, TRAUTMANN Christian,

**EXCUSES** : LAEUFFER Frédérique,

**ABSENTS**:

**SECRETAIRE** :

**PROCURATION** : LAEUFFER Frédérique à TRAUTMANN Christian

**1) Désignation d'un secrétaire de séance**

*Excusés en début de séance : DE POURTALES Jérôme, FILSER Marie Claude, KUGLER Anne lise.*

Le Maire procède à l'appel nominal des membres ; en présence du quorum, la séance est ouverte.  
Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance, il est proposé de nommer

**2) Approbation du compte rendu de la séance du 04 avril 2017**

*Excusés en début de séance : DE POURTALES Jérôme, FILSER Marie Claude, KUGLER Anne lise.*

Le compte rendu de la séance du 04 AVRIL 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**3) Travaux complémentaires Programme FORET 2017**

*Excusés en début de séance : DE POURTALES Jérôme, FILSER Marie Claude, KUGLER Anne lise.*

**Considérant** un déficit d'heures du personnel du SIVU sur l'année 2017

**Le maire présente à l'assemblée** le programme complémentaire d'actions pour l'année 2017 établi par l'ONF pour un montant total de 15 006.00 € HT comprenant des travaux d'entretien, d'élagage, régénération par plants et de protection contre gibier

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à 13 voix POUR et 2 ABSTENTIONS** d'autoriser le maire à signer l'avenant.

**4) Travaux complémentaires marché travaux chemin forestier intercommunal**

*DE POURTALES Jérôme et KUGLER Anne Lise rejoignent la séance.*

*Excusée en début de séance : FILSER Marie Claude*

**Le maire informe l'assemblée** qu'un défaut lors de la réalisation du projet est à l'origine d'une dégradation prématurée du chemin forestier intercommunal à certains endroits précis.

Des travaux de renfort de structure de la couche de forme seront nécessaires.

Une discussion plus approfondie étant nécessaire avec l'entreprise HERRMANN, titulaire du marché de travaux et l'ONF, maître d'œuvre, ce point sera à nouveau présenté lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

## 5) Avant Projet Sommaire Réhabilitation Eglise Catholique

*FILSER Marie Claude rejoint la séance.*

**VU** la délibération n°09/2017 du 08.03.2017 approuvant le programme d'investissement 2017,

**VU** la délibération n°37/2017 du 04.04.2017 approuvant le plan de financement de travaux de mise aux normes accessibilité ERP,

**VU** l'avis de la commission Finances réunie le 16.05.2017,

**Considérant** que les crédits inscrits au budget 2017 pour l'opération de réhabilitation de l'Eglise catholique sont de 225 000 €

**Le maire présente à l'assemblée** un Avant Projet Sommaire (APS) établi par l'architecte HAIBACH pour un montant total de 333 000 € TTC sachant que ce projet porte sur une réhabilitation complète du bâtiment, l'estimation budgétaire portant uniquement sur la peinture intérieure, la mise aux normes sécurité et l'accessibilité.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité** de ne pas valider l'APS tel quel et charge le maire de revoir le projet avec l'architecte en retenant les besoins fondamentaux afin de se rapprocher au mieux de l'enveloppe budgétaire prévue de 225 000 €.

## 6) Plan de financement définitif Réhabilitation Temple protestant

**VU** le dossier préalable au lancement d'une campagne de mécénat populaire du 19.12.2014,

**VU** la convention de souscription du 03 novembre 2015 entre la Commune de LEMBACH, la Paroisse protestante de LEMBACH et la Fondation du Patrimoine,

**VU** la délibération n°50/2016 du 5 avril 2016 relative au plan de financement original des travaux de réhabilitation du temple protestant

**VU** la délibération n°118/2016 du 8 novembre 2016 relative à la convention de financement avec la Fondation du Patrimoine d'une subvention de 8500 €,

**VU** la délibération n°17/2017 du 8 mars 2017 relative au plan de financement de l'opération,

**Considérant** les fonds recueillis par la Fondation du Patrimoine

**Considérant** que le plan de financement présenté en séance du 08 mars 2017 était incomplet

**Le maire présente à l'assemblée** le plan de financement définitif de l'opération de réhabilitation du temple protestant

### DEPENSES en HT

Travaux marché	280 385.98 €
Travaux complémentaires	8 063.41 €

### RECETTES en HT

Subvention Conseil Départemental	40 821.04 €
Subvention Fondation Patrimoine	8 500.00 €
Mécénat Fondation Patrimoine dont UEPAL et Paroisse Protestante	43 500.00 €
Commune	195 628.35 €

**TOTAL** 288 449.39 €

**TOTAL** 288 449.39 €

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité** de valider le plan de financement

## 7) Travaux complémentaires marché travaux mise en sécurité barrage Fleckenstein

Le maire informe l'assemblée que des études de sols ont conclues que des travaux supplémentaires de fondation du mur de seuil s'avèrent nécessaires. Des travaux de terrassement du parking, de la clairière et de l'entrée sud du camping, d'édification de clôture compléteront le projet.

Ce point sera à nouveau présenté lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

## 8) Emprunt marché travaux mise en sécurité barrage Fleckenstein

Le maire rappelle à l'assemblée que pour les besoins de financement de l'opération visée ci-après, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 70 000,00 EUR.

Considérant les offres remises par le Crédit Agricole, le Crédit Mutuel et la Banque Postale,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de

- **contracter** auprès du Crédit Agricole un emprunt d'un montant de 70 000 euros (soixante dix mille euros) destiné à financer les travaux de mise en sécurité du barrage du Fleckenstein
- **approuver** les caractéristiques de l'emprunt :
  - durée : 60 mois
  - taux d'intérêt : 0.22 % taux initial
  - disponibilité des fonds : dès signature du contrat
  - frais de dossier : 0.15% du montant autorisé soit 105 €, payables à signature du contrat
  - remboursement : remboursement progressif en capital à partir du 01/08/2017

Trimestrialités échéance fixe en capital et en intérêts	3 520.25 €
Total des versements	70 404.93 €

- intérêts : arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil
- remboursement anticipé : autorisé à chaque date d'échéance avec préavis d'un mois et moyennant paiement d'une indemnité de gestion équivalente à 2 mois d'intérêts.

- **s'engager** pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoin, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des intérêts et du capital de l'emprunt,
- **autoriser** le Maire à signer le contrat sur les bases précitées et aux conditions générales du contrat de prêt.

## 9) Proposition budget primitif Lotissement Jardin La Scierie

VU la délibération n°36/2017 du 04 avril 2017 relative à la création du budget,

Le maire propose à l'assemblée d'inscrire les dépenses et recettes comme suit au budget primitif LOTISSEMENT JARDIN DE LA SCIERIE

DEPENSES Section FONCTIONNEMENT		RECETTES Section FONCTIONNEMENT	
Opération réelles	180 000	Opérations réelles	180 000
Opérations d'ordres (stock)	180 000	Opérations d'ordres (stock)	180 000
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>360 000</b>	<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>360 000</b>
DEPENSES Section INVESTISSEMENT		RECETTES Section INVESTISSEMENT	
Opérations réelles	180 000	Opérations réelles	180 000
Opérations d'ordres (stock)	180 000	Opérations d'ordres (stock)	180 000
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>360 000</b>	<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>360 000</b>

**Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité d'adopter le budget primitif 2017 pour le BUDGET LOTISSEMENT JARDIN DE LA SCIERIE.**

### **10) Convention géomètre PETTIKOFFER Lotissement Jardin La Scierie**

*Excusée en fin de séance : DESCHLER Annie quitte la séance.*

Afin de permettre au bureau d'étude M2i de présenter un projet d'aménagement, un relevé topographique de la parcelle sera réalisé par le géomètre PETTIKOFFER

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le maire à signer la convention auprès du géomètre PETTIKOFFER pour un montant de 900.00 €HT.**

### **11) Conditions de mise à disposition du terrain « Pylône Fleckenstein »**

*Excusée en fin de séance : DESCHLER Annie*

La société FPS propose une convention de mise à disposition du terrain sur lequel est situé le pylône de l'opérateur BOUYGUES près du château du Fleckenstein :

- durée du bail 15 ans tacite reconduction
- loyer 1480 € / an (indexé chaque année taux fixe 2%)

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité charge le maire de négocier la location annuelle à 2000 €**

### **12) Offre téléphonie**

*Excusée en fin de séance : DESCHLER Annie*

**VU** la délibération n°42/2017 du 04.04.2017 autorisant le maire à signer une offre de téléphonie de ORANGE BUSINESS,

**Le maire informe l'assemblée** ne pas s'être engagé auprès d'ORANGE BUSINESS, d'autres opérateurs ayant déposé des offres, une étude complète des différentes propositions devant être effectuée.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'annuler la délibération du 04.04.2017 et charge le maire à présenter la meilleure offre de téléphonie lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.**

### **13) Rapport de l'Eau 2016**

*Excusée en fin de séance : DESCHLER Annie*

**Le maire rappelle** que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Après présentation de ce rapport, **le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **ADOpte** le rapport 2016 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport validé sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr) conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010

- **Porte coupe feu**

Le maire rappelle à l'assemblée l'obligation d'une porte coupe-feu dans la cave de la mairie afin de respecter les normes sécurité incendie des ERP.

Après consultation de trois entreprises, le maire présente l'offre de l'entreprise TROG Pierre pour la fourniture d'une porte à 1090 €HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le maire à signer le devis.

- **« Lembach Demain »**

Différentes réunions d'échanges ont déjà été organisées, la dernière en date étant celle du groupe «Commerces et Artisanat » le 15.05.2017

- **Micro crèche intercommunale**

Dans le cadre du projet de construction d'une micro crèche intercommunale à LEMACH, la communauté des communes Sauer Pechelbronn a retenu l'offre de l'agence d'architecture « Atelier D formes »

- **Espace festif et sportif**

L'ASVS Volley signale que le sol de la Scierie est trop glissant pour pratiquer leur activité sportive. Une action sera menée afin de remédier au problème.

- **Travaux piste cyclable intercommunale LEMBACH Tannenbruck**

Les travaux ont été réalisés. La piste est ouverte au public.

- **Rapport financier 2016**

Le rapport financier de la commune 2016 établi par le Trésor Public est disponible en mairie.

- **Association AMG**

L'association AMG recherche des partenaires dans le cadre de leur projet de réflexion « Vivre ensemble à tout âge, même en situation de fragilité »

Aucun autre point divers n'étant mis à l'ordre du jour, la séance est close à 20h20

Prochaine séance du Conseil municipal prévue le mardi 04 JUILLET 2017 à 18h00.

Le secrétaire,  
Afred KNOBEL



Le Maire,  
Charles SCHLOSSER

